

LES CONCEPTS-CLES EN MATIERE DE DISCRIMINATIONS

François MOYSE
Partner – DSM Avocats à la Cour
– Luxembourg
<http://www.dsmlegal.com>

CONCEPT DE DISCRIMINATION

**Qu'est-ce que c'est une
discrimination ?**

Principe d'égalité devant la loi : tous sont égaux devant la loi

- **Article 10 bis de la Constitution s'applique seulement aux luxembourgeois**
 - *« Les Luxembourgeois sont égaux devant la loi. »*
- **Article 111 de la Constitution : le principe d'égalité peut être limité par une loi ordinaire**
 - *« Tout étranger qui se trouve sur le territoire du Grand-duché, jouit de la protection accordée aux personnes et aux biens, sauf les exceptions établies par la loi. »*
- **Article 11 (2) de la Constitution : principe d'égalité entre les hommes et les femmes**
 - *« Les femmes et les hommes sont égaux en droits et en devoirs. L'Etat veille à promouvoir activement l'élimination des entraves pouvant exister en matière d'égalité entre femmes et hommes. »*

CONCEPT DE DISCRIMINATION

Qu'est-ce que c'est une discrimination?

- **Une discrimination existe quand il y a une distinction non justifiée entre des personnes**

CONCEPT DE DISCRIMINATION

Qu'est-ce que c'est une discrimination?

- Le concept de discrimination a été repris par les lois du 28 et 29 novembre 2006 qui transposent les directives communautaires :

Interdiction de toute discrimination directe ou indirecte fondée sur la religion, les convictions, l'handicap, l'âge, l'orientation sexuelle, appartenance à une race ou ethnie.

DISCRIMINATION DIRECTE

■ **CHACON NAVAS**

- maladie, licenciement, handicap? Non
- licenciement fondé sur le handicap interdit (compte tenu de l'obligation de prévoir des aménagements raisonnables pour les personnes handicapées) si n'est pas justifié par le fait que la personne concernée n'est pas compétente, ni capable, ni disponible pour remplir les fonctions essentielles de son poste.

■ **FERYN**

- déclarations de l'employeur refusant de recruter des salariés ayant une certaine origine ethnique ou raciale : action / omission
- de nature à dissuader sérieusement certains candidats de déposer leur candidature et, partant, à faire obstacle à leur accès au marché du travail

■ **COLEMAN**

- Secrétaire, enfant handicapé, aménagement du travail refusé
- Discrimination par association: motif du traitement moins favorable = déterminant

Discrimination directe

- ***Une discrimination se produit lorsque pour des raisons de religion, convictions handicap, âge, orientation sexuelle, race ou ethnie, une personne est traitée moins favorablement dans une situation comparable qu'une autre personne ne l'est, ne l'a été ou ne le serait dans une situation comparable***

DISCRIMINATION INDIRECTE

- **Une discrimination se produit aussi lorsqu'une disposition, un critère ou une pratique apparemment neutre est susceptible d'entraîner un désavantage particulier pour des personnes d'une race ou d'une origine ethnique donnée par rapport à d'autres personnes, à moins que cette disposition ne soit objectivement justifiée par un objectif légitime et que les moyens de réaliser cet objectif ne soient appropriés et nécessaires**

Discrimination indirecte

- Cette notion comprend les discriminations « non apparentes » ou « couvertes »: différence de traitement fondée « prima facie » sur un motif non interdit mais comportant, en réalité, le même résultat prohibé.
- Dans la plupart des cas, la discrimination fondée apparemment sur un motif différent des motifs interdits est considérée comme discrimination indirecte, même si le motif formellement invoqué équivaut en substance à l'un des motifs interdits.
- Par exemple, arrêt du 7 décembre 2000, Schnorbus (C-79/99) : différence de traitement fondée sur l'accomplissement du service militaire ou civil considérée comme discrimination indirecte même si ledit service ne pouvait être effectué que par les hommes.

HARCELEMENT

Un comportement indésirable lié à la race ou à l'origine ethnique se manifeste, qui a pour objet ou pour effet de porter atteinte à la dignité d'une personne et de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant.

INJONCTION DE DISCRIMINER

Un comportement consistant à enjoindre à quiconque de pratiquer une discrimination à l'encontre de personnes pour l'un des motifs interdits.